

LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (M.D.P.H)

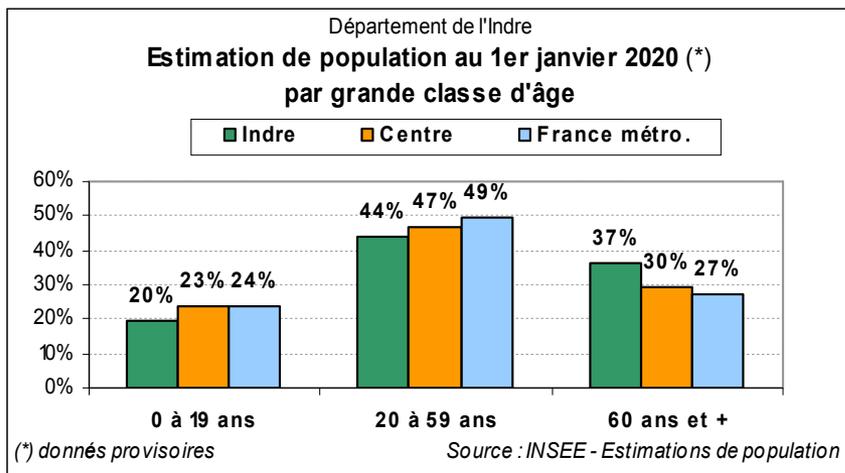
RAPPORT D'ACTIVITE 2019



Maison Départementale
des Personnes Handicapées

Situation départementale

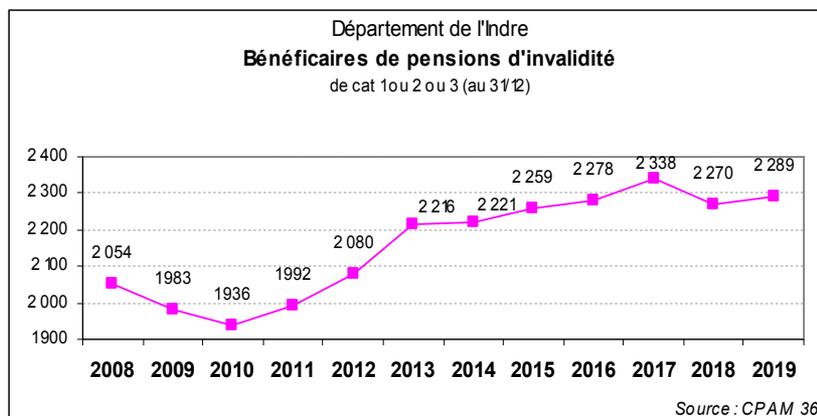
Un département vieillissant avec une différence démographique de 10 points supérieure à la moyenne nationale



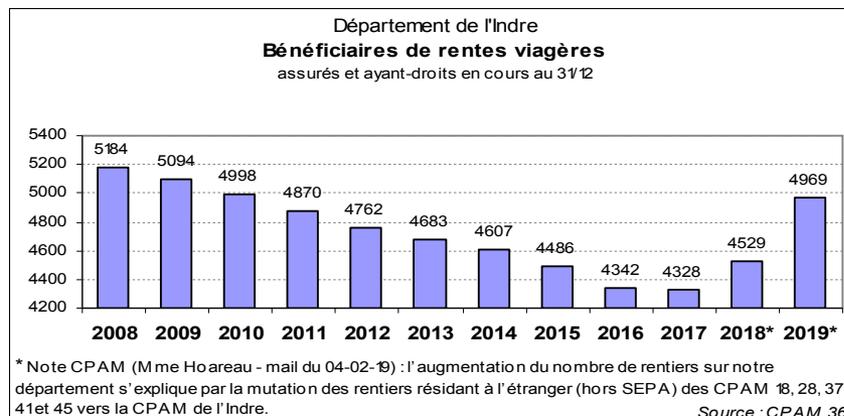
Les personnes de 60 ans et + représentées à plus de 37% au sein de la population indrienne (soit 1 point de plus qu'en 2018)

Situation départementale

Des bénéficiaires de pensions d'invalidité, en légère augmentation (+0.83% soit 2 289 personnes)



Des bénéficiaires de rentes AT/MP en augmentation de 9.7%, (soit 4 969 personnes) du fait de la mutation des dossiers des rentiers étrangers auprès de la CPAM de l'Indre



Données générales sur le public en situation de handicap

Quelques chiffres au 31-12-2018 :

24 665 personnes connues de la MDPH (-4.2%)

22 002 demandes en cours de validité (+14.5%)

concernant : 2540 enfants

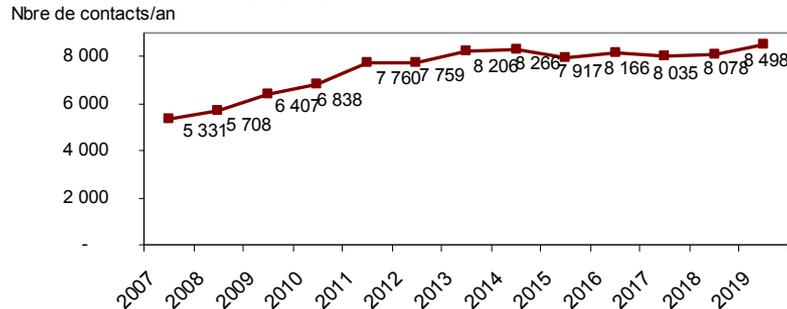
19 462 adultes

18 864 demandes déposées en 2019 (+6.18%)

22 463 décisions prises par la CDAPH (+11%)

Activité de la MDPH : Accueil et Information

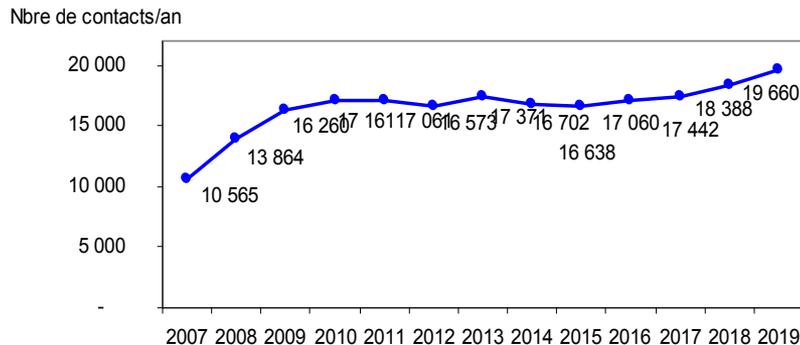
Accueil physique de 2007 à 2019



**Une ouverture en continu
de 08h30 à 17h15
du lundi au vendredi**

**8 498 accueils physiques,
soit une moyenne de 38
personnes par jour (+5.2%)**

Accueil téléphonique de 2007 à 2019



**19 660 accueils
téléphoniques, soit une
moyenne de 87 appels par
jours (+6.9%)**

Activité de la MDPH : Instruction des demandes

**6 693 personnes ont déposé 18 864 demandes
soit 2,8 demandes par personnes**

**5 231 adultes ont déposé 16 301 demandes
soit 3.1 demandes par adultes**

**1 462 enfants ont déposé 2 563 demandes
soit 1,8 demandes par enfants**

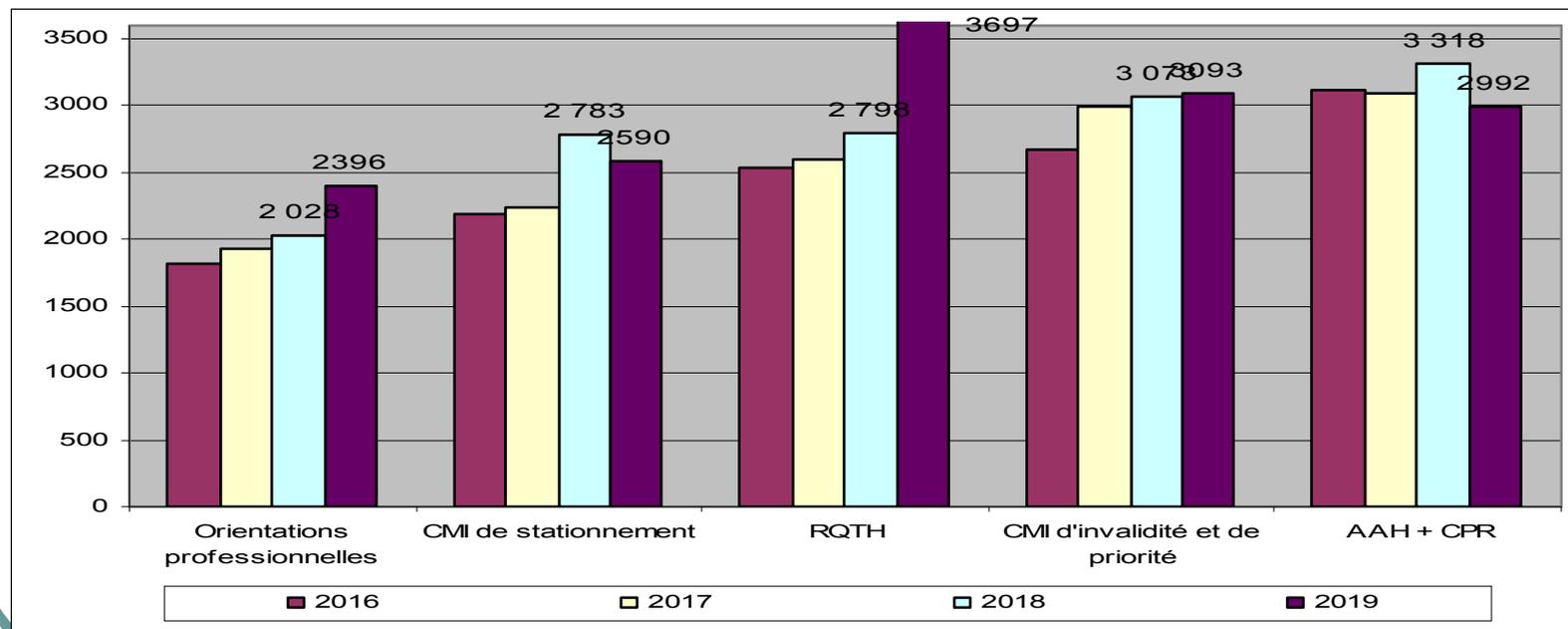
**Le délai moyen d'instruction des demandes est de
4,6 mois**

3.4 mois pour le secteur « enfant »

5,6 mois pour le secteur « adultes »

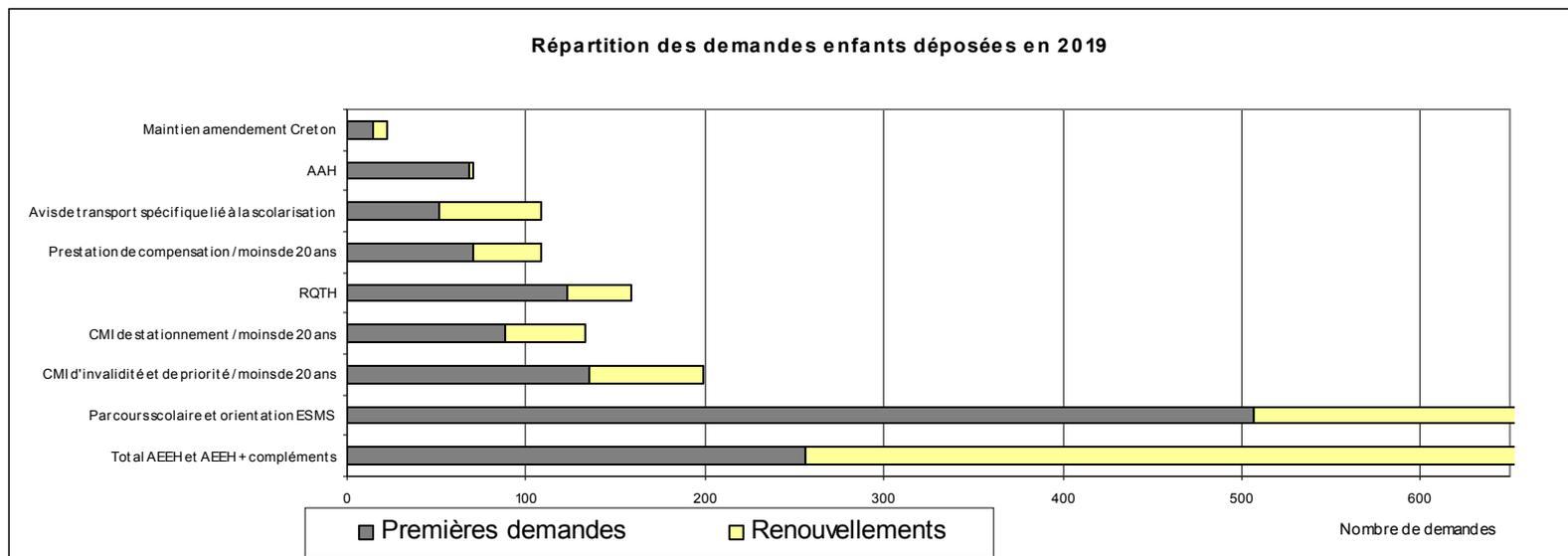
Activité de la MDPH : Répartition des demandes Adultes

Les prestations : AAH, CMI invalidité et priorité et RQTH sont toujours les plus sollicitées mais pour 2019, les mesures relatives à l'emploi sont en forte croissance



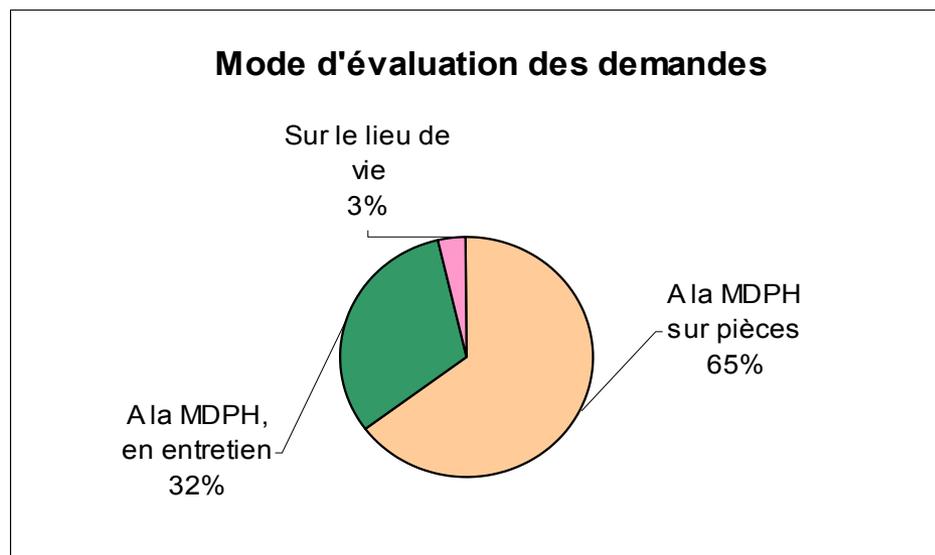
Activité de la MDPH : Répartition des demandes Enfants

Désormais les dispositifs liés à la scolarité et les orientations en ESMS sont regroupés sous la terminologie « Parcours de scolarisation et orientation ESMS »



Activité de la MDPH : Evaluation et élaboration des réponses

5 901 évaluations réalisées de nature différentes en fonction des demandes selon des modes adaptés aux difficultés des personnes et sur des outils spécifiques



Activité de la MDPH : Activité des équipes pluridisciplinaires

Les EP : une somme d'expertises variées permettant des échanges très constructifs et renforçant la qualité des examens des différentes situations

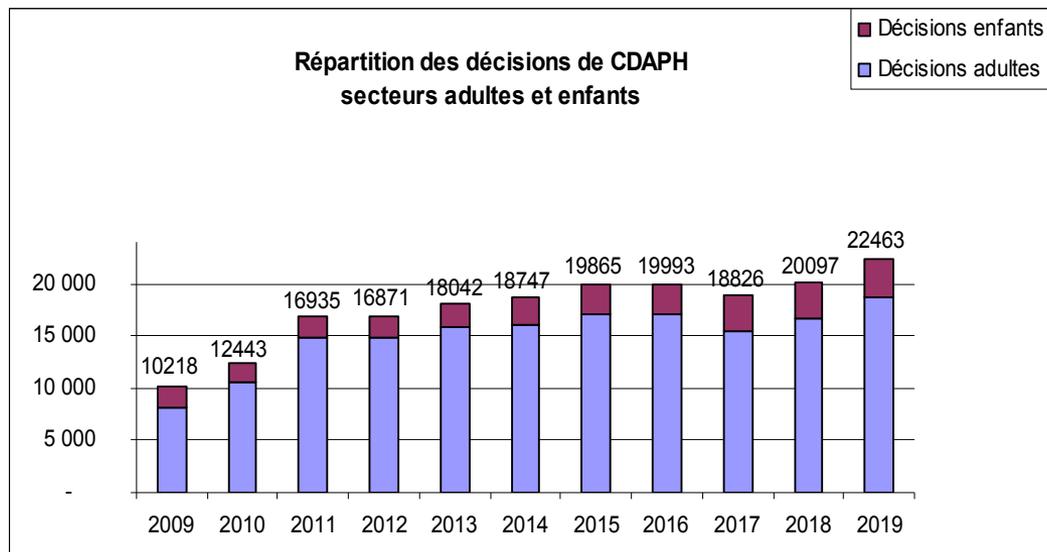
Une composition régulièrement questionnée

63 réunions en 2019

26 sur le secteur « adultes »

37 sur le secteur « enfants »

Activité de la MDPH : Le processus de décision : la CDAPH



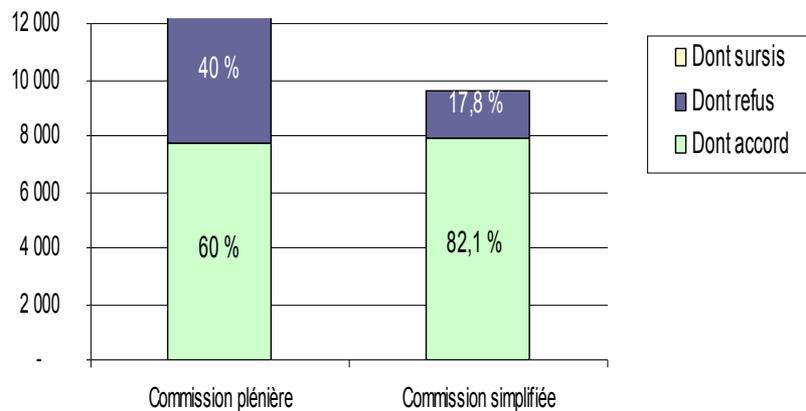
La CDAPH :
une composition prévue
par l'article L241-5 du
CASF

**Une forte augmentation
du nombre de décisions
en 2019 : 22 463 soit +
11.8%**

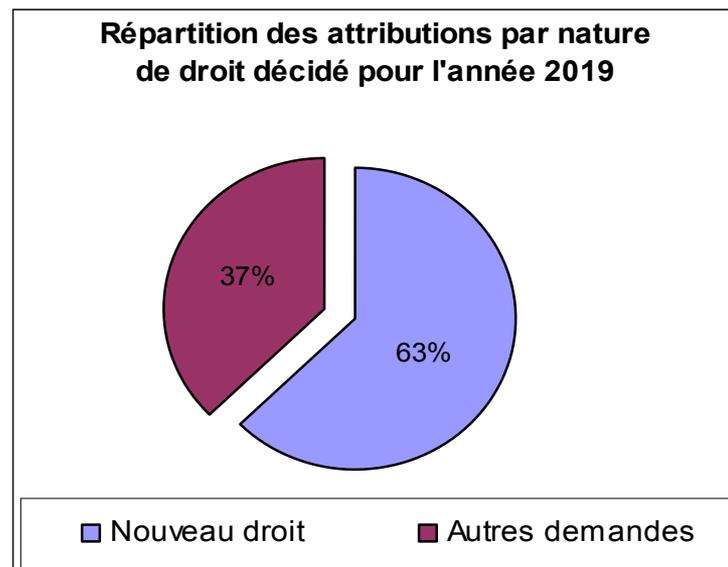
- **83% « adultes »**
- **17% « enfants »**

Activité de la MDPH : Le processus de décision : la CDAPH

Répartition des décisions en commissions
Plénières/Simplifiées et des Accords/Refus/Sursis



Répartition des attributions par nature
de droit décidé pour l'année 2019



Activité de la MDPH : Recours et contentieux

265 recours gracieux (soit 1.17% sur l'ensemble des décisions prises pour 1.21% en 2018)

Le Recours Administratif Préalable Obligatoire est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2019 avant tout recours contentieux (décret du 29 octobre 2018)

Suppression des juridictions du contentieux général de la sécurité sociale, du contentieux de l'incapacité et de l'aide sociale à compter du 1^{er} janvier 2019

15 recours contentieux en 2019 sur 17 décisions de CDAPH soit 0.075%

82% des décisions de la CDAPH confirmées

Activité de la MDPH : Le fonds de compensation

6 commissions en 2019 :

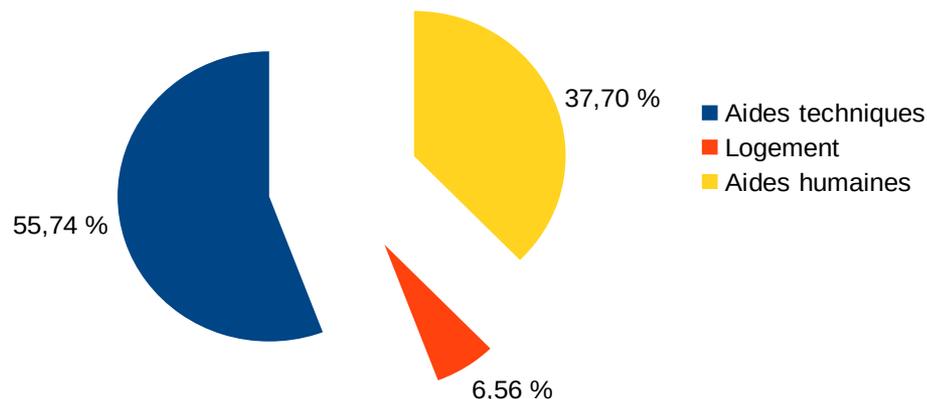
60 demandes « adultes »

1 demande « enfants »

44 demandes financées

13 demandes rejetées

Ensemble des demandes examinées en 2019



Mission d'observation des politiques publiques

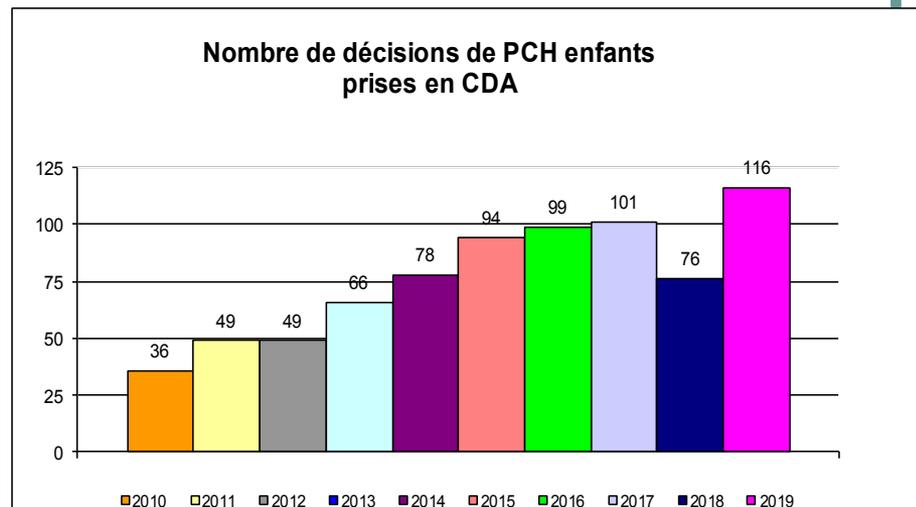
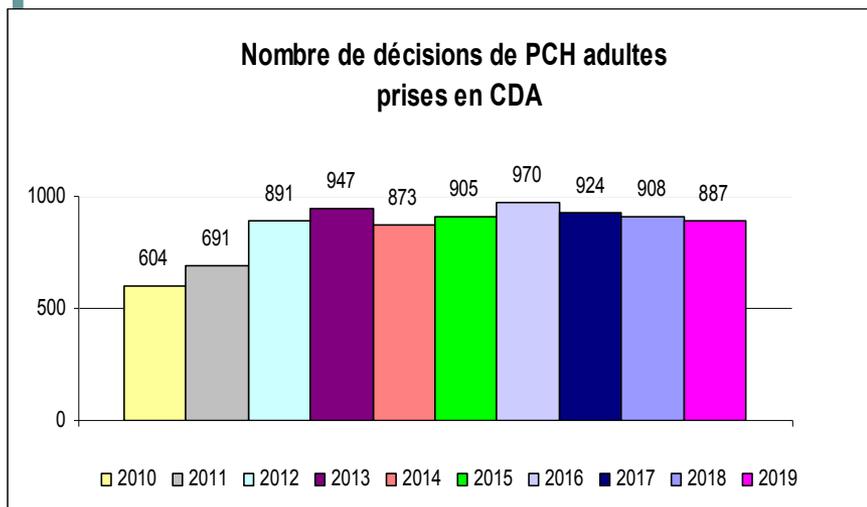
La prestation de compensation du Handicap (PCH)

887 décisions « adultes » légère diminution (-2.3%)

Soit 1305 personnes avec un droit ouvert au 31/12/2019 (+4,2%)

116 décisions « enfants » en hausse de 52.6%

soit 55 enfants avec un droit ouvert au 31/12/2019 (+44,7%)

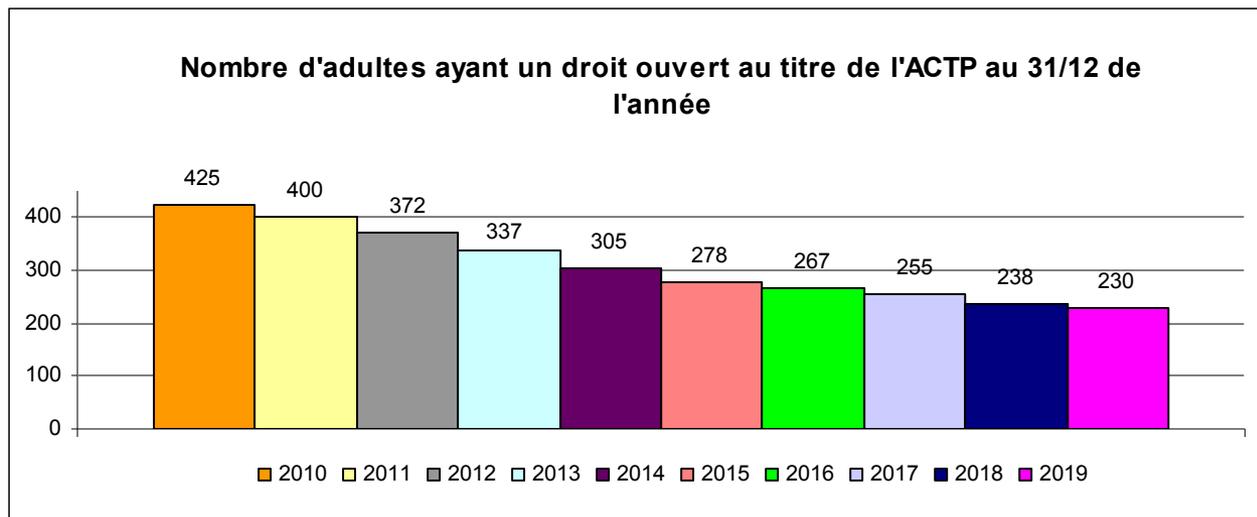


Mission d'observation des politiques publiques

L'allocation compensatrice pour tierce personnes (ACTP)

230 adultes ont un droit ouvert à cette prestation, soit -6,6% en un an.

Il ne s'agit que de renouvellement, l'ACTP est remplacé par la PCH

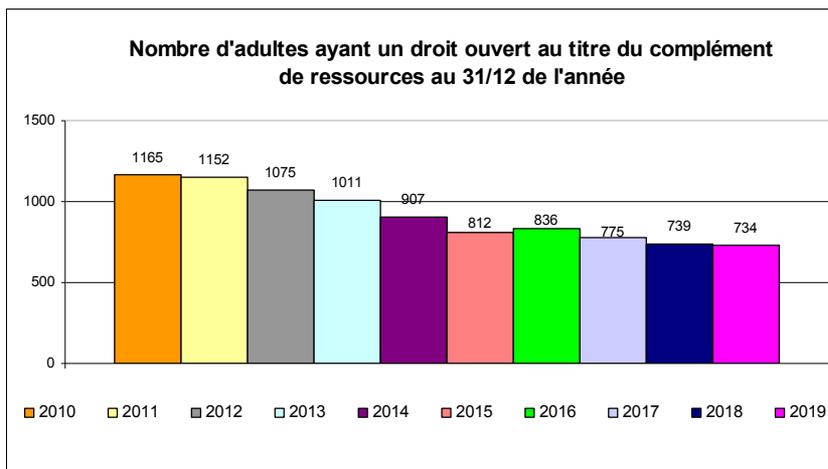
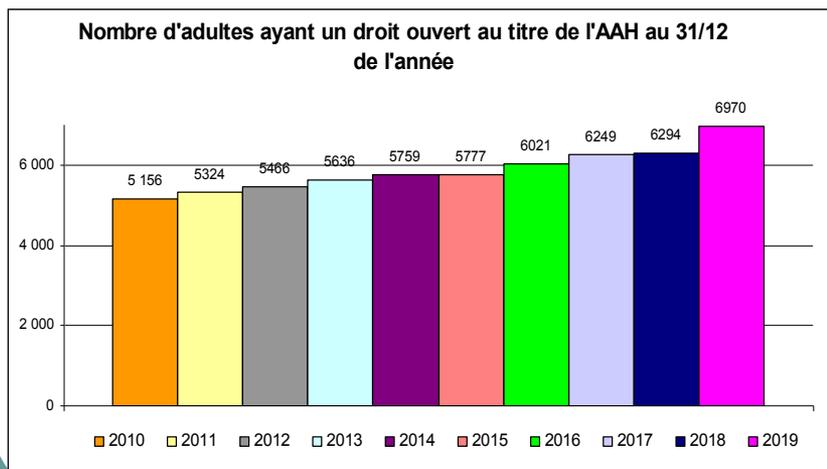


Mission d'observation des politiques publiques

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) et complément de ressources (CPR)

Le nombre d'AAH est en augmentation (+10%) soit 6 970 personnes

Le nombre de CPR est en diminution de 0.6% soit 734 adultes

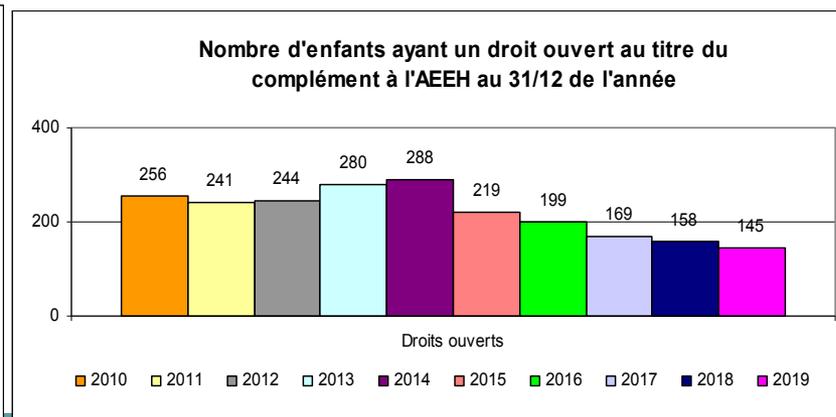
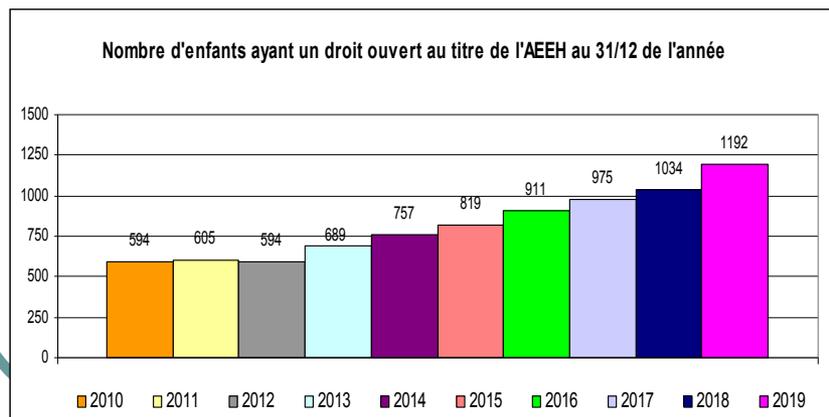


Mission d'observation des politiques publiques

L'allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) et ses compléments

1 192 enfants ont un droit ouvert à l'AEEH (+15%)

145 enfants ont un droit ouvert au titre du complément d'AEEH, (soit -8.2%) – à mettre en lien avec l'augmentation de la PCH « enfants »

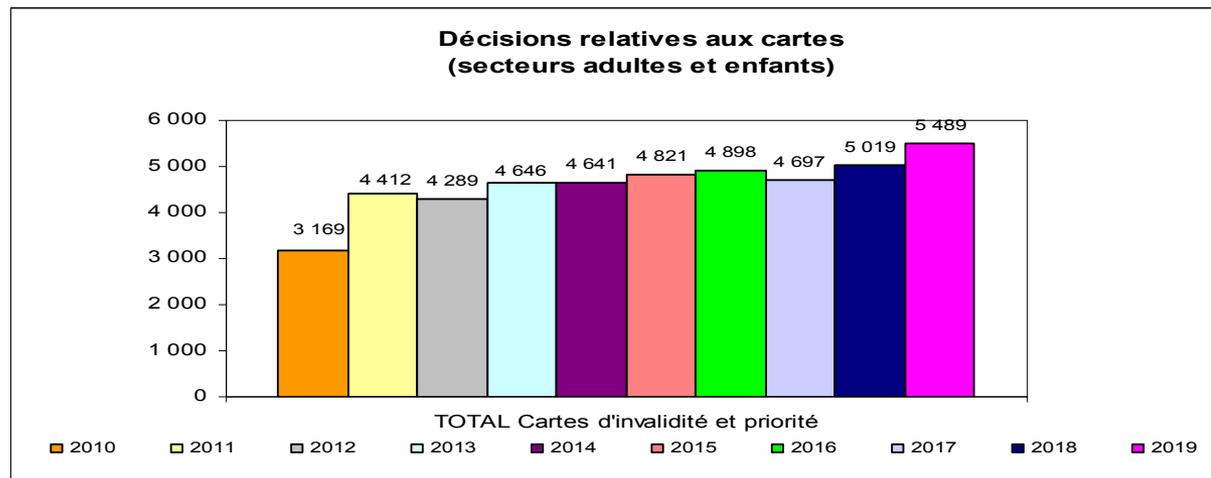


Mission d'observation des politiques publiques

La Carte Mobilité Inclusion : mentions Invalidité, Priorité

Le nombre total de décisions relatives aux cartes Invalidité et priorité (adultes et enfants) est de 5 489 pour 2019 soit +9.3%

Les décisions CMI (I et P) pour les plus de 60 ans représentent désormais moins de 30% de l'ensemble

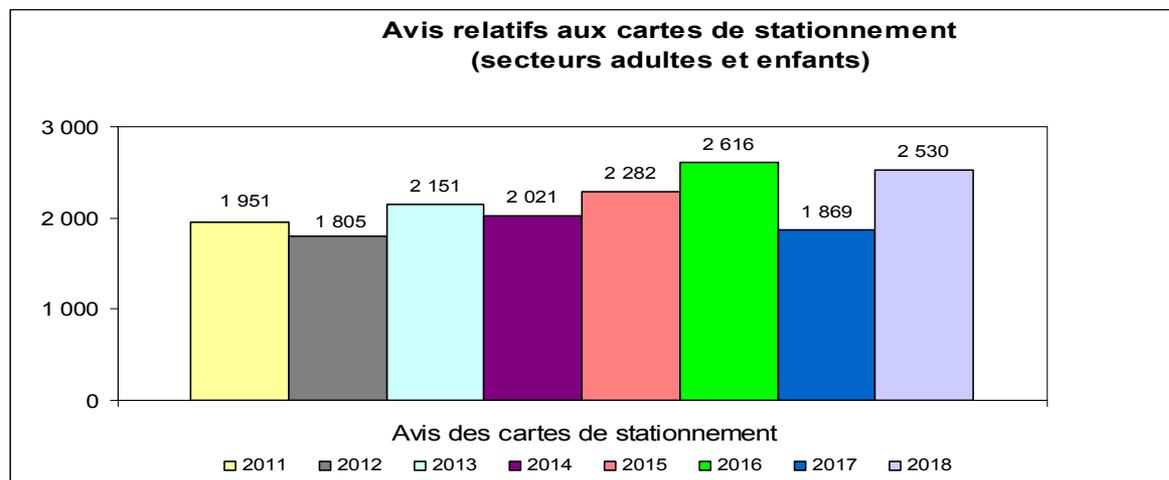


Mission d'observation des politiques publiques

La Carte Mobilité Inclusion – mention Stationnement

Le nombre total de décisions relatives aux cartes de stationnement (adultes et enfants) est de 2 911 pour 2019 (soit + 15% par rapport à 2018)

Les décisions CMI (S) pour les + de 60 ans représentent 51.8% de l'ensemble



Mission d'observation des politiques publiques

La scolarisation des enfants handicapés et les orientations scolaires

La scolarisation en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

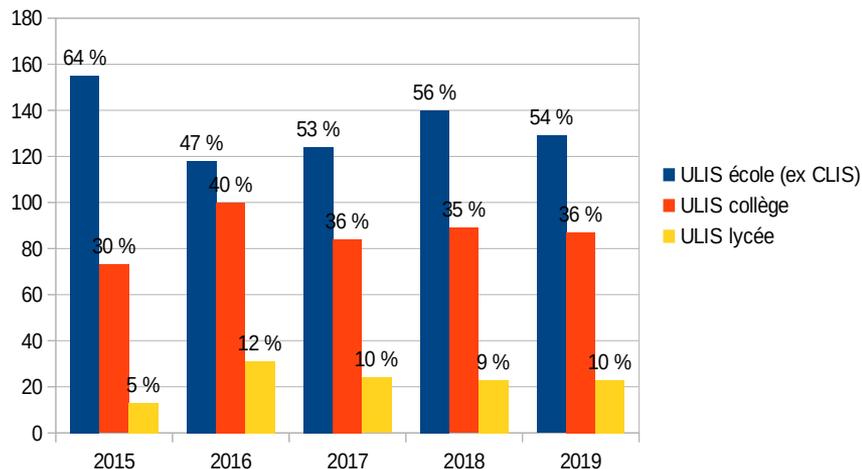
Un nombre de décision en baisse

ULIS école -7.9%

ULIS Collège -2.2%

les ULIS lycées sont identiques à 2018

Evolution de la scolarisation en ULIS dans l'Indre



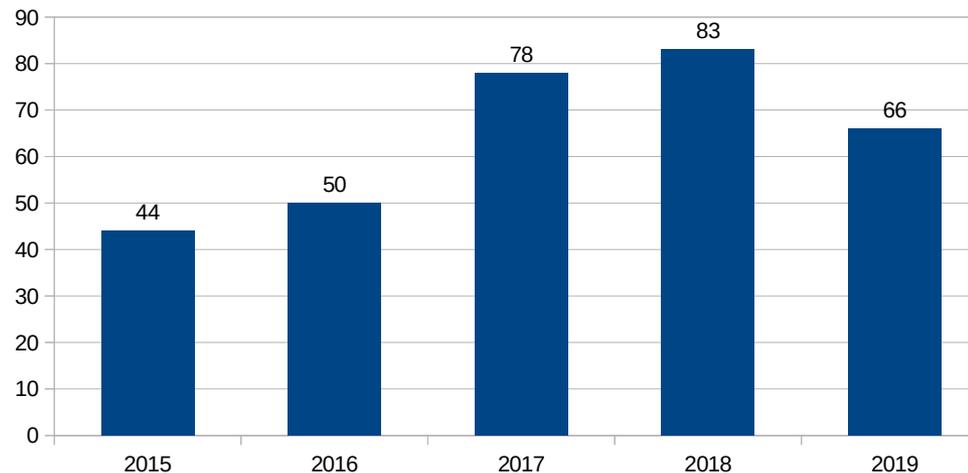
Mission d'observation des politiques publiques

La scolarisation des enfants handicapés et les orientations scolaires

La scolarisation en EGPA

Une baisse de 20% des décisions d'orientations en EGPA

Evolution des orientations en EGPA dans l'Indre



Mission d'observation des politiques publiques

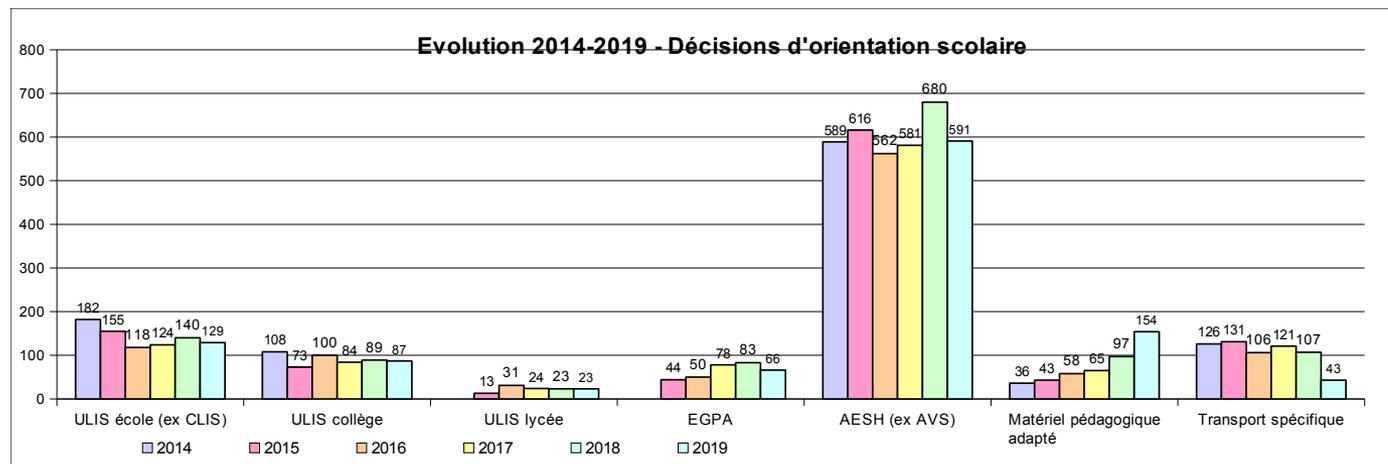
La scolarisation des enfants handicapés et les orientations scolaires

Les aides individuelles :

Accompagnement des Elèves en Situation de Handicap (AESH)

Matériel Pédagogique Adapté

Les transports spécifiques



Mission d'observation des politiques publiques

L'emploi et les orientations professionnelles

De fortes évolutions :

Une augmentation des orientations vers le milieu ordinaire : +37.6%

Une augmentation des orientations en ESAT de +12.2%

Une augmentation des « Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé » (+18.4%)

Une augmentation des formations professionnelles (+418%) mais un comptage différent de 2018

Mission d'observation des politiques publiques

Les orientations en établissements ou services médico-sociaux – secteur « adultes »

Les décisions d'orientation en ESMS baissent de 20 %

Malgré le taux d'équipement du département des orientations demeurent non réalisées du fait de manque de place ou de demandes de « précaution »:

FH ou FA : 32 personnes

SAVS : 43

FAO ou FA : 56 personnes

SAMSAH : 39

FAM : 42 personnes

MAS : 57 personnes

MAS psy : 10 personnes

Les entrées sont les suivantes :

FH : 30

FA : 30

FAO : 16

FAM : 8

MAS : 12

MAS Psy : 0

SAVS : 15

SAMSAH : 11

Les évolutions législatives et réglementaires

Plusieurs productions législatives en matière :

- **de simplification en matière de handicap : décret du 30 décembre 2019**
- **la poursuite de la «transformation de l'offre médico-sociale » prévue au PRS**
 - DEA : Dispositif d 'Emploi Accompagné
 - Habitat inclusif
- **mise en place de la stratégie pour l 'autisme**
 - Création d 'une UEEA
 - Plate-forme Adulte(DACAD) et plate-forme Enfant (PCO)

Conclusions

La MDPH poursuit ses efforts et son activité en maintenant ses objectifs de qualité et de meilleur service aux usagers,

Pour 2020 la MDPH nécessite de faire évoluer l'ensemble de ses indicateurs qui désormais vont être transmis en automatique à la CNSA

Le budget de la M.D.P.H. reste très fragile, en 2019, l'exercice se clôt sur un excédent de 3476,71€, grâce notamment à une subvention exceptionnelle du Département de l'Indre

Merci de votre attention.